



Ecole intercommunale  
des Ondines

54, rue des écoles  
16460 AUNAC  
05.45.22.50.59  
ce.0160401Z@ac-poitiers.fr

## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DE L'ECOLE PUBLIQUE INTERCOMMUNALE DES ONDINES

Document téléchargeable sur le site <http://blogs16.ac-poitiers.fr/aunac/>  
Séance du mardi 15 mars 2022

La séance est ouverte à 18 heures 30 par M<sup>R</sup> CERTIN directeur de l'école.

### I Membres présents

Élus des communes du SIVM: M<sup>R</sup> QUÉRAUX , président du SIVM d'Aunac, M<sup>R</sup> CHAMPALOUX (AUNAC SUR CHARENTE), M<sup>ME</sup> ROUSSEL (CHENON), M<sup>ME</sup> BALLON GONÇALVES (LICHÈRES)

DDEN : M<sup>ME</sup> VIDAL

Représentants des parents d'élèves: M<sup>ME</sup> DE OLIVEIRA,, M<sup>ME</sup> GENTY, M<sup>ME</sup> ROCHERON,

Enseignants: M<sup>R</sup> CERTIN, M<sup>ME</sup> DUPUIS-MALLINGER, M<sup>ME</sup> BRUNAUD

Invités – Association des Parents d'élèves : M<sup>ME</sup> ROCHERON

Invités – Association Espace Culture Loisirs d'Aunac : M<sup>ME</sup> SOULET

### II Membres excusés

M<sup>R</sup> BEJA, Inspecteur de l'Éducation Nationale

Représentants des parents d'élèves :

Elus : M<sup>R</sup> BEAU (MOUTONNEAU), , M<sup>R</sup> CRINE (LICHÈRES), , M<sup>ME</sup> PINEAU (MOUTON), M<sup>R</sup> CHARRIAUD (SAINT-FRONT), M<sup>ME</sup> MAINGUET (CHENON), M<sup>R</sup> MERCIER, M<sup>R</sup> LANN, M<sup>ME</sup> ASHBOLT

Enseignants : M<sup>ME</sup> MICOT, enseignante complément de service,

### III Ordre du jour

- 1) Validation du compte-rendu du Conseil d'école précédent
- 2) Projet d'école et projets de classe (sorties et activités)
- 3) Organisation du Temps Scolaire pour la rentrée 2022
- 4) Actions de l'A.P.E.
- 5) Travaux et investissements effectués et à venir
- 6) Questions diverses

### IV Déroulement de la séance

#### **1) Validation du compte-rendu du Conseil d'école précédent (en date du 19 octobre 2021)**

Le Compte-rendu du Conseil d'école précédent a été validé à l'unanimité.

#### **2) Projet d'école 2021-2022 et projets de classe (sorties et activités) :**

→ *Ouverture sur le monde et Coopération* :

**Axe 1** : développer le sens du dialogue, de la négociation, du consensus, le travail en équipe,

**Axe 2** : intégrer et respecter les règles de vie collective

**Axe 3** : acquérir le sens de la responsabilité, individuelle et collective, en matière de sécurité et de santé notamment

**Axe 4** : respecter autrui (civilité, refus des stéréotypes et des discriminations).

- ☛ 17/09/2021 : rencontre d'Émeline et Antoine qui traversent la France en tandem et qui ont fait une halte en « woofing » chez la famille Hamon
- ☛ 03/03/2022 : World Book Day

→ *Développement durable* :

**Axe 1** : Investir les outils de l'école

- ☛ Le jardin pédagogique : entretenir, planter, semer, composter, observer...
- ☛ Le poulailler pédagogique : prendre soin, entretenir, nourrir, observer...
- ☛ La forêt : se déplacer, investir un lieu, découvrir, développer ses sens, observer...
- ☛ La mare pédagogique n'est plus exploitable... une réflexion est menée pour envisager sa restauration.

**Axe 2** : Entretenir des partenariats avec des structures impliquées dans les démarches de Développement Durable

- ☛ 06/10/2021 : remise du label École en Démarche de Développement Durable (E3D) à une délégation de 3 élèves représentant l'école des Ondines à Poitiers (Furturoscope) : ce label valide la reconnaissance des actions et des outils dont dispose l'école (jardin, mare, poulailler, forêt...), des partenariats mis en place avec les structures impliquées dans le domaine de l'Environnement et du Développement Durable (Calitom, Charente Nature, Ferme d'Yvonne, Jardins d'Isis, Jardins Respectueux...) et de l'implication du SIVM dans cette démarche (compost, réduction des déchets, Agrilocal...)
- ☛ 05/12/2021 : sensibilisation à la qualité de l'air intérieur avec le centre hospitalier de Girac

- ☛ 07/12/2021 et 01/02/2022 : Opération « les 4 Re » (Re découvrir, Re cyclo, Ré utiliser, Ré imaginer) avec l'Association Le Carré Bouge et Calitom (CE2-CM)

**Axe 3** : Concevoir une salle de classe en extérieur sous forme de dôme géodésique :

- ☛ 10/12/2021 : visite et ateliers aux Jardins Respectueux de Châteaubernard (GS-CP-CE1)

- ☛ 19/01/2022 : envoi par les GS-CP-CE1 d'un courrier officiel de demande d'aide aux Jardins Respectueux dans le cadre de la création d'un dôme à l'école : demande validée par le responsable de la structure, Rémy Marcotte
- ☛ 11/03/2022 : envoi par les GS-CP-CE1 d'un courrier officiel de demande d'aide au LP de Ruffec dans le cadre de la création du dôme à l'école : demande validée par le proviseur de la structure, Philippe Romain

→ **Éducation Artistique et Culturelle (multiplier les rencontres et les pratiques pour s'approprier des connaissances)**

**Axe 1 : la littérature :** susciter l'envie de lire, former des lecteurs compétents et actifs, ayant goût et intérêt pour la lecture sous toutes ses formes.

- ☛ Animation de la BCD en partenariat avec l'association Lire et Faire Lire (Mme VIDAL intervient tous les jeudis de 13h00 à 14h30 auprès des élèves de CE2-CM et Annie ALLONCLE, enseignante à la retraite les mardis de 14h30 à 16h avec les GS-CP-CE1. Les élèves de maternelle se rendent également de façon hebdomadaire en bibliothèque (le vendredi après-midi). Ils découvrent l'organisation de cette pièce, apprennent à manipuler et ranger correctement les ouvrages et peuvent en emprunter.

**Axe 2 : le spectacle vivant :** cultiver la sensibilité, la curiosité et le plaisir à rencontrer des œuvres et des artistes ; identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels.

- ☛ 30/11/2021 : Spectacle « Elle tourne » à La Palène (Maternelle et GS- CP-CE1) - Soutien financier CdC Coeur de Charente
- ☛ 10/12/2021 : Spectacle « La Princesse au petit pois » aux Carmes (CE2-CM) - Soutien financier CdC Coeur de Charente
- ☛ 25/11/2021 Cinéma « Les petits contes de la nuit » (Maternelle) financée par l'association Ciné passion 16 dans le cadre de l'opération « Mon Premier Ciné »,
- ☛ 08/03/2022 Cinéma « La Petite Taupe » (Maternelle) financée par l'association Ciné passion 16 dans le cadre de l'opération « Mon Premier Ciné »,

**Axe 3 : le Patrimoine :** observer, apprécier et interroger notre patrimoine, bâti ou naturel, en saisir la profondeur historique et sociale.

- ☛ 09/11/2021 : Lionel BOURGUIGNON a installé dans les locaux de l'école une exposition sur la cavalerie durant la Première Guerre Mondiale le 09 novembre
- ☛ 09/12/2021 : intervention d'Eric Bouchet, archéologue, et ateliers sur la thématique de la Préhistoire pour les GS-CP-CE1
- ☛ 16/12/2021 intervention de Caroline Desvars (de la Communauté de Communes, et spécialiste du Patrimoine), sur le thème de la Préhistoire pour les PS-MS-GS et CE2-CM1-CM2 (construction d'une maquette de tumulus, exposition et manipulation d'objets, et pour les plus grands projection de films 3D).
- ☛ 08/03/2022 : intervention de Cécile Rocheron, archéologue, et ateliers sur la thématique de l'Antiquité, pour les élèves du GS au CM2

**Axe 4 : la musique :** mettre en œuvre et s'intégrer dans des processus de création, concevoir et réaliser la présentation de productions.

- ☛ 31/03/2022 Début du projet de création avec Yohann Succingeas de l'École Départementale de Musique autour des percussions

**Axe 5 : le dessin et la bande dessinée :** mettre en œuvre et s'intégrer dans des processus de création, concevoir et réaliser la présentation de productions.

- ☛ 28/02/2022 Début de la première semaine de résidence artistique d'Alexandre BARRANCO : ateliers sur le thème de la BD avec les CE2-CM

→ **Pratique sportive :**

Mise à disposition de matériel par le Pays du Ruffécois : pack raquettes (tennis, ping-pong), pack Educ'Gym, pack Athlétisme, pack cirque

Cycle savoir nager : Par manque d'accompagnateurs bénévoles agréés, l'école ne peut pour l'instant pas se positionner sur les créneaux piscine proposés par la CdC Coeur de Charente. L'agrément est délivré par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale au terme d'une formation de 3 heures avec passage d'un test d'aisance en milieu aquatique. L'obtention de l'agrément est valable 5 ans et permet d'accompagner les classes à Mansle. Une séance d'agrément sera proposée le 20 mai 2022.

Cycle savoir rouler : La mairie d'Aunac a validé le financement de cette action. Elle est chaleureusement remerciée. Les séances, au nombre de 10 débuteront le lundi 09 mai

Baby-Hand : le club de handball de Mansle a prêté des ballons et un livret d'activités pour le baby hand.

→ **Projets de classe :**

PS-MS-(GS) : - Travail tout au long de l'année sur le thème des périodes historiques

- Classe en forêt : chaque vendredi matin, la classe se rend dans le bois derrière le terrain de foot pour des activités en forêt individuelles ou en coopération.

GS-CP-CE1 : - 03/12/2021 Le lutin farceur est arrivé dans la classe après avoir traversé plusieurs pays et continents. Il a envoyé aux enfants un courrier avec documentaires à chaque étape de son voyage.

- 06/01/2022 : venue de l'infirmière scolaire sur la thématique de l'hygiène bucco-dentaire

CE2-CM1-CM2 : - Anglais : intervention de Mme Ashbolt une fois par semaine

- Préparation à la participation au concours de Scrabble scolaire

- 06/01/2022 : venue de l'infirmière scolaire sur la thématique de l'hygiène bucco-dentaire

Il n'y aura pas de classe transplantée cette année mais une journée commune sur un site extérieur est à l'étude. Le site choisi sera fonction du projet de l'école orienté principalement sur l'Histoire et le Patrimoine.

### **3) Organisation du Temps Scolaire pour la rentrée 2022 :**

**Cadre général :** Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 (dit « décret Peillon ») : 24h d'enseignement hebdomadaires sur 9 demi-journées dont le mercredi matin, durée d'enseignement maximum : 5h30/j et 3h30/ ½ j, PEdT: non obligatoire

**Cadre dérogatoire 1 :** Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 « dit décret Peillon dérogatoire » : 24h d'enseignement hebdomadaires sur 9 demi-journées, dérogation aux 5h30/j et 3h30/ ½ j d'enseignement maximum.

**Cadre dérogatoire 2 :** Décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 (dit « décret Hamon ») : 24h d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées dont 5 matinées pas plus de 6h/j et 3h30/ ½ j ; Activités périscolaires regroupées sur un après-midi.

**Cadre dérogatoire 3 :** Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 (dit « décret Blanquer ») : 24h d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées sur 4 jours, pas plus de 6h/j et 3h30/ ½ j.

Le cadre dérogatoire 3 a été reconduit à l'unanimité en mars 2021 et a pris effet en 2021-2022 pour une durée de 3 ans ; il sera valable jusqu'en 2024-2025 inclus. Un nouveau vote sera réalisé au Conseil d'école de Mars 2024

#### **4) Actions de l'APE :**

L'APE effectue de multiples actions, en proposant notamment l'achat de :

- chocolats
- madeleines Bijoux
- la benne à cartons

L'APE organisera à la brocante du 8 mai sur le Champ de Foire, mais ne prendra pas en charge la partie restauration.

L'APE a financé les cadeaux de Noël des enfants en complément du spectacle offert par le Comité des Fêtes. Les 2 associations sont chaleureusement remerciées.

Des activités périscolaires sont proposées de la GS au CM2 un soir par semaine après la classe : dessin (avec Mme Blin-Ravenet), jeux de société (avec l'ECLA), atelier photo en cours (Mme Pinganaud), et en prévision un atelier scientifique (Espace Mendès France), taille de pierre, marionnettes, jonglage... La mairie d'Aunac met à disposition une salle pour accueillir ces activités.

L'APE participe au financement de la journée médiévale à venir à Lichères, le 1<sup>er</sup> avril, à Bayers, à l'abbaye de Saint Amant de Boixe. Ces actions sont rendues possibles grâce aux subventions obtenues par l'APE, à hauteur de 4.000€ environ.

#### **5) Travaux et investissements effectués et à venir :**

##### Mobilier

- ❶ Achat de 7 chaises scolaires (Forum2 T6) (227,29€ HT hors fdl)
- ❷ Achat de 4 étagères et de casiers de rangement (776€ TTC)

##### Bâtiments

Des rafraîchissements sont prévus pour les portillons, les peintures murales du bâtiment neuf (en particulier le couloir et la classe GS-CP-CE1), et pour la bibliothèque.

Le chantier pour le préau dans la cour élémentaire est actuellement en suspens car une entreprise demande une augmentation substantielle. Des discussions sont en cours pour relancer le projet.



##### Budget de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement qui a été alloué sur l'année 2021 tenait compte de la baisse du nombre d'élèves. L'équipe enseignante a tenu son engagement de fonctionner avec 5.000€ sur l'exercice au lieu des 6.000€ auparavant.

Le Directeur attire l'attention sur le fait que la tendance de voir les effectifs à la baisse s'inverse actuellement. Toutefois, avec une prévision d'effectif de 66 élèves à la rentrée 2022, fonctionner avec un budget de 5.000€ semble possible sans dégrader les conditions d'accueil des élèves de l'école.

##### Contrats aidés :

L'absence d'employé intercommunal en contrat aidé a, cette année, impacté grandement la dimension pédagogique de la pratique des enseignants en défaveur notamment des élèves les plus en difficulté. L'arrivée d'une volontaire en service civique rémunérée par l'Éducation Nationale depuis janvier a permis de palier aux difficultés constatées. L'équipe enseignante renouvelle donc sa demande d'étudier la possibilité de remédier à cette situation.

Réponse du SIVM : Les contrats aidés étaient subventionnés à hauteur de 80 % pour 30 heures. Mais depuis le 22 février la subvention ne s'élève plus qu'à 50 % sur 20 heures. Le SIVM, malgré son désir initial d'accéder à cette requête ne peut donc plus la valider dans ces conditions.

#### **6) Questions diverses**

Le Conseil d'école est une instance où sont remontées toutes les questions qui n'auraient pas trouvé réponse au cours des entretiens individuels. Le Conseil d'école est satisfait de constater que de nombreuses familles ont entendu le discours tenu. Beaucoup de parents ont en effet sollicité les enseignants pour éclaircir des situations, demander des explications ou bien apporter des informations auxquelles l'équipe n'aurait pas eu accès sans ces démarches.

L'équipe enseignante rappelle qu'elle désire entretenir un dialogue confiant et efficace avec chacun des parents d'élèves. Le Président du SIVM, responsable du personnel est impliqué dans la même démarche.

Comme annoncé lors de la soirée d'information aux parents, les demandes individuelles d'information ou d'entrevue recevront une réponse. Les demandes de rendez-vous seront orientées vers le bon interlocuteur, selon la nature de la demande.

### **Quel est l'état des finances de la Coopérative scolaire ?**

Le dernier relevé bancaire de la Coopérative Scolaire en date du 07 mars 2022 s'élève à 9124,31€. Cette somme est exceptionnellement confortable. Elle est due notamment aux annulations de sorties à cause du COVID.

Ce montant comprend plus précisément :

- 3.000€ versés par l'APE pour la classe chanson transplantée à La Rochelle qui a été annulée. Les enseignants et les membres de l'APE doivent se réunir pour voir ce qu'il adviendra de cette somme.
- 2.000€ provisionnés pour ce même séjour (réflexion en cours sur l'utilisation à faire de ces fonds provisionnés).
- 2.000€ de « fonds de roulement » (correspondant à la somme laissée par le directeur précédent lors de son départ).
- Le montant restant à utiliser pour financer les projets et achats de l'année en complément des subventions perçues, des aides du SIVM, des communes, de la CdC, de l'APE...

Pour donner un ordre d'idée sur les dépenses liées aux différents projets :

- un déplacement en car (Ruffec, Mansle....) : coût moyen = 150€
- une série de 10 interventions musicales par classe mises en œuvre par l'École Départementale de Musique : 1.500€
- le projet dôme géodésique (alliant ateliers pédagogiques, fourniture et aide au montage) : 1.800€
- la journée de découverte de l'artisanat médiéval à Lichères : 1.000€
- une journée de fin d'année au village du Cormenier, école entière : 1.500€
- etc...

### **Qu'a-t-il été décidé par rapport à l'école de Saint Front ?**

La Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale a prononcé une fermeture conditionnelle d'une classe à Saint Front. Les conditions de maintien de la classe sont de 2 ordres : des conditions d'effectifs suffisants à la rentrée prochaine ; des conditions d'engagement des Élus pour une réflexion commune quant à l'avenir du territoire.

La séance a été levée à 20 heures 30.

La secrétaire de séance

M<sup>me</sup> BRUNAUD M.

Le Président de séance

M<sup>r</sup> CERTIN M.